

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16
Affichage le : 26/10/16
Transmission préfecture le : 26/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161014-lmc194386-DE-1-1
Du : 26/10/16
Délibération exécutoire le : 26/10/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU
PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE VERSAILLES CHANTIERS - PHASE 1

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Plan Etat – Région 2000/2006,

Vu le Contrat de Développement Equilibré des Yvelines adopté 2013/2016,

Vu le Schéma de Déplacements des Yvelines 2020 approuvé le 18 décembre 2015 par l'Assemblée départementale,

Vu les Délibérations du Conseil départemental du 20 octobre 2006 et du 25 novembre 2011 relatives à sa participation financière au Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles-Chantiers,

Vu la Convention de Financement du Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles-Chantiers – phase 1, signée le 29 mai 2007, et l'Avenant n°1 à la Convention de Financement du Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles-Chantiers – phase 1, signé le 10 octobre 2012,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant l'intérêt que représente le projet de Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles-Chantiers pour le territoire yvelinois, tant pour accompagner son développement économique que résidentiel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant n°2 à la Convention de Financement du Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles-Chantiers – phase 1, et l'avenant n°1, annexé à la présente délibération, portant le montant du coût d'objectif de l'opération placée sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Mobilités de 35 580 000 € HT à 36 941 000 € HT (c.é. 01/2005) et le montant de la participation financière du Département de 8 267 000 € HT à 8 562 000 € HT.

Autorise M. le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer le dit avenant, ainsi que tous les documents résultant de son application.

Dit que la subvention sera imputée sur le chapitre 204, article 204162 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE VERSAILLES CHANTIERS - PHASE 1

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.